

Identifiant projet : 4541

Numéro définitif : 2.11

Commission territoire et développement économique
Direction de la contractualisation

OBJET	POLITIQUE CONTRACTUELLE 2013-2016 : CHARTRES MÉTROPOLE : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION ET DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL	canton(s) :
MONTANT DE LA DEPENSE		
IMPUTATION BUDGETAIRE	Programme (AP) Année AP Nature Fonction	

Lors de ses séances du 29 juin 2012 et du 19 décembre 2012, l'Assemblée départementale a approuvé les orientations générales et le dispositif opérationnel de sa politique contractuelle 2013 / 2016 s'appuyant notamment sur les Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI). Lors de la délibération du 29 juin rappelée ci-dessus, l'Assemblée départementale a donné délégation à la commission permanente pour approuver les contrats à intervenir avec les territoires (communautés de communes et d'agglomération) et m'a autorisé à les signer.

En outre, le dispositif opérationnel approuvé lors de la délibération du 19 décembre 2012 précise les modalités de concertation et d'élaboration de la programmation de cette politique contractuelle entre le Département et les territoires.

Concernant Chartres Métropole, l'élaboration de cette programmation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Septembre 2012 : réunion du comité de pilotage territorial élargi : présentation et échanges avec les territoires sur la politique contractuelle 2013 / 2016
- Début octobre 2012 : envoi du questionnaire / tableaux sur les priorités et projets du territoire
- Novembre 2012 – avril 2013 : échanges techniques
- Mai 2013 : retour du questionnaire
- Juin-Septembre 2013 : échanges techniques (avis techniques, état d'avancement des projets, calendriers...) et avec les élus / proposition d'une hypothèse de programmation s'appuyant sur les priorités départementales, partagées, locales, l'éligibilité, le calendrier des projets.

A l'issue de cette procédure de concertation et d'échanges, un projet de programmation a été validé en octobre 2013.

Cette programmation respecte les critères d'intervention définis par l'Assemblée Départementale à l'occasion de ses différentes délibérations puisque l'enveloppe réservée aux priorités dites locales représente moins de 25 % de cette enveloppe.

Par ailleurs, cette programmation répond aux objectifs de la politique contractuelle puisqu'elle permet d'accompagner les priorités dites départementales (Économie, pôle gare) et du territoire.

Il est proposé dans le cadre de cette programmation :

- de réserver une enveloppe de 150 000 € pour le maintien du Commerce, de l'Artisanat et des services

- de réserver une enveloppe de 100 000 € pour le soutien aux hébergements touristiques ;

Enfin, je vous rappelle que conformément aux principes énoncés dans les délibérations de l'Assemblée départementale mentionnées ci-dessus, les contrats à intervenir entre le Conseil général et les EPCI s'appuient sur les axes et les politiques publiques du « Projet Eurélien » qui concernent plus particulièrement les territoires. En conséquence, le contrat annexé au présent rapport décline par politique publique :

- une présentation du contexte et des enjeux
- la valorisation des projets portés par le Conseil général en tant que maître d'ouvrage ou qu'il accompagne financièrement dans le cadre d'autres dispositifs d'aides : investissements projetés, actions d'animation ou d'ingénierie apportées sur le territoire par exemple en matière de collèges, routes, lecture publique, eau potable, environnement, aides aux communes...
- les projets du territoire retenus dans le CDDI et les subventions programmées

Il s'agit donc d'un contrat élargi par rapport à la politique contractuelle précédente qui vise à refléter davantage l'intervention du Département sur le territoire même s'il ne prétend pas à l'exhaustivité.

En conclusion, je vous demande :

- *d'approuver la programmation de Chartres Métropole dans le cadre de notre politique contractuelle 2013 / 2016 telle que présentée dans le tableau annexé,*
- *d'approuver et de m'autoriser à signer le contrat départemental de développement intercommunal à intervenir entre le Conseil général et Chartres Métropole, étant précisé que celui-ci intègre, outre la programmation mentionnée ci-dessus, une valorisation des principales actions et des principaux investissements réalisés par le Département sur ce territoire en tant que maître d'ouvrage et dans le cadre de ses différentes politiques publiques.*

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

Politique contractuelle 2013-2016

Programmation Chartres Métropole

Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Aménagement pôle gare de Chartres	Chartres	2 480 000 €	620 000 €
CEEI - Jardin d'entreprises	CCI		300 000 €
Création d'une salle de visio conférence (entreprises locales, particuliers, télétravailleurs)	Luisant	21 000 €	5 250 €
Enveloppe "Soutien à l'artisanat, aux commerces, aux services"	privés / publics		150 000 €
Enveloppe "Soutien aux hébergements touristiques"	privés / publics		100 000 €
Consolidation des décors de la Maison Picassiette	Chartres	125 418 €	31 354 €
Construction d'une salle culturelle et sportive au pôle gare de Chartres	Chartres Métropole	40 000 000 €	4 874 257 €
Extension de l'Odysée - bassin de 50m	Chartres Métropole	6 710 315 €	1 677 578 €
Finalisation pistes cyclables (rue de Vauventriers, Louis Blériot, Gal Beyne)	Champhol	200 000 €	50 000 €
Liaison piste cyclable Barjouville - Fontenay sur Eure	Chartres Métropole - Barjouville	150 000 €	37 500 €
Aménagement centre bourg 3e tranche	Jouy	240 000 €	60 000 €
Aménagement du centre bourg : réhabilitation et extension Ferme de Chavannes pour futur centre administratif	Morancez	2 102 750 €	273 357 €
Réhabilitation de l'accueil de loisirs des carreaux	Lucé	300 000 €	75 000 €
Création mini crèche	Champhol	500 000 €	125 000 €
Création espace muséographique quartier St Martin au Val	Chartres	177 082 €	44 270 €
Construction d'une maison des associations et bibliothèque	Nogent le Phaye	1 265 000 €	164 450 €
Total :			8 588 016 €

**Contrat Départemental de Développement Intercommunal
(CDDI) 2013 - 2016**

Chartres Métropole

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté d'agglomération Chartraine
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre GORGES

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de Chartres Métropole en date du approuvant le projet de contrat et autorisant son Président à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 aux côtés des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menés directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communications électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Sur le périmètre de la communauté d'agglomération (hors communes de Voise et Francourville), la couverture en THD est programmée par l'initiative privée.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémédecine, télécentre...) permettent également de rendre plus accessible les services publics et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Programmation :

Au titre de cet enjeu, Chartres Métropole et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Usages TIC	Partagée	Création d'un télé-services	Luisant	21 000 €	5 250 €

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Île-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Le pôle urbain de Chartres est clairement le centre névralgique du département : pôle économique, de services, éducatif... Cet espace est également caractérisé par une position centrale dans le département et l'existence d'infrastructures routières (A11, N154...) et ferroviaires favorisant les déplacements vers et depuis l'agglomération chartraine. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires, de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les arrêts de transports et de renforcer les pôles d'échanges (gare de Chartres).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de l'agglomération Chartraine, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 1 870 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

Programmation :

Au titre de cet enjeu ; Chartres Métropole et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Pole gare	Départementale	Pôle gare de Chartres	Chartres	2 480 000 €	620 000 €
Déplacements doux	Partagé	Finalisation pistes cyclables (rue de Vauventriers, Louis Blériot, Gal Beyne)	Champhol	200 000 €	50 000 €
Déplacements doux	Partagé	Liaison piste cyclable Barjouville – Fontenay / Eure	Chartres Métropole - Barjouville	150 000 €	37 500 €

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 548 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les séniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec l'arrivée de jeunes ménages notamment sur les communes périurbaines de l'agglomération, celle-ci présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040 montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur, par ailleurs démographiquement dynamique est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espace Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisé permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. Ainsi, et contrairement aux autres communes de l'agglomération, la part des ménages connus par les services sociaux du Conseil général sur les communes de Lucé et Mainvilliers est importante.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2011, 24 700 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et plus de 25 300 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit environ 7 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité.
- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement.
- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015.

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Île-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;
- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ;
- l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Actions / projets menés par le Département :

Le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, Chartres Métropole et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	CEEI – Jardin d'entreprises	CCI	-	300 000 €

Une enveloppe « commerce / artisanat / services » dotée de 150 000 € est constituée pour soutenir le développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Le dispositif Boostemploi s'articule autour de deux outils principaux :

- **Les Espaces Cyber Emploi (ECE)**

Le Conseil général d'Eure-et-Loir s'est engagé à faciliter les démarches de recherches d'emploi en proposant, sur les territoires, un accompagnement spécifique et un suivi personnalisé ouvert à tous les demandeurs d'emploi via les ECE présents sur l'ensemble du territoire eurélien.

- **Les événements Boostemploi**, terme générique utilisé pour désigner :

- **Les forums Boostemploi**, mis en place dès 2009, ont un rôle de facilitateur dans la recherche d'emploi en permettant des rencontres (forums de l'emploi) entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent. Les demandeurs d'emploi peuvent aller à la rencontre d'entreprises et avoir un contact direct sans essuyer de refus préalable à un entretien classique suite à l'envoi de CV et lettres de motivation.

Ces forums peuvent être locaux, sous maîtrise d'ouvrage du ou des ECE, ou thématiques, organisés par le Conseil général.

- **« les ateliers Boostemploi »**, parallèlement à l'organisation des forums, dans un souci d'adaptation aux demandes des entreprises, aux besoins des demandeurs d'emploi et de manière générale aux problématiques locales de l'emploi, le dispositif Boostemploi diversifie son offre en lançant des événements territoriaux plus ciblés (par public, par métiers, ...) : « les ateliers Boostemploi ». La dimension territoriale étant au cœur de ces opérations, l'ECE sera pleinement impliqué (maître d'ouvrage). **Il s'agit d'événements plus souples que les forums qui s'adaptent** aux spécificités des publics, des entreprises, des métiers et/ou des territoires

Le Conseil général coordonne, anime et accompagne, avec une équipe dédiée, les activités du dispositif Boostemploi et met à disposition des outils. L'ensemble du dispositif fonctionne sur le mode partenarial. La mobilisation et l'expertise des partenaires, dont celles des Espaces Cyber Emploi de Saint Georges sur Eure, Luisant et de Chartres, est essentielle car elle conditionne largement la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et des outils inhérents localement. Avec la montée en puissance du dispositif et face à un enjeu de l'emploi de plus en plus prégnant sur les territoires, la dynamique de partenariats entre Pôle emploi, l'Espace Cyber Emploi et le Conseil général se doit d'être renforcée.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

Deux traits majeurs ressortent de l'analyse de la situation de l'enseignement supérieur en région Centre, un taux de scolarisation dans le supérieur sensiblement inférieur au taux national ainsi que des flux d'étudiants sortants de la région centre supérieurs aux flux entrants. La situation de l'Eure-et-Loir s'inscrit dans cette tendance.

Face à ce constat le Conseil général s'est engagé dans le développement d'une offre d'enseignement supérieur de proximité, il y a près de 15 ans en créant en partenariat avec l'Université d'Orléans une antenne scientifique à Chartres. Malgré tout, l'offre existante reste méconnue et/ou peu attractive pour les jeunes Euréliens. De plus, les formations proposées sont insuffisantes au regard des besoins de compétences actuelles et à venir des entreprises euréliennes. L'enjeu est donc aujourd'hui de renforcer l'ancrage territorial du PUEL (site universitaire secondaire présent en Eure-et-Loir) afin d'en faire un site plus réactif et plus adapté

aux besoins de l'économie locale ; ainsi qu'un site spécialisé, à plus forte valeur ajoutée et plus attractif pour le territoire en faisant évoluer l'offre existante et en la développant (continue, alternance, à la carte...).

Actions / projets menés par le Département :

- Développement du Pôle Universitaire d'Eure-et-Loir : outil de formation et d'innovation au service du territoire :

Le Département en lien avec l'Etat (Rectorat), la Région Centre et l'Université d'Orléans étudie la possibilité d'ouvrir une formation de niveau ingénieur à Chartres en réponse aux besoins des filières économiques du territoire et en particulier la Cosmétique et la Pharmacie.

Parallèlement le Conseil général dans le cadre de son partenariat avec l'Université d'Orléans souhaite faire évoluer l'offre de formation actuelle vers une offre de formation globale : évolution de la L1+L2 Biologie-Biochimie vers 1 département biologie ou BTS cosmétique, suivi de la Licence Pro Valorisation des Ressources végétales, puis du niveau ingénieur en lien avec les spécificités économiques du territoire eurélien.

Le Département, propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir envisage son développement dans une logique de fertilisation croisée formation-recherche-innovation (cf. 6) « Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir ».

- Impulsion, coordination et dynamisation de l'enseignement supérieur au sein du département avec la mise en place du comité territorial d'Eure-et-Loir (conformément au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie étudiante (SRESVE)).

Il s'agit d'élaborer des projets cohérents et ambitieux, mobilisant les atouts et spécificités du territoire, en exploitant au mieux les synergies possibles, et en mobilisant tous les acteurs, l'agglomération chartraine étant un acteur majeur notamment en ce qui concerne l'accueil et la vie étudiante.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de l'agglomération, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...), de renforcer l'offre (création) en hébergement touristique et de valoriser les sites patrimoniaux et touristiques emblématiques. Afin d'identifier précisément les opportunités d'aménagement touristique à mener à court et moyen terme au sein de l'agglomération, la réalisation d'un schéma de développement touristique, en lien avec le CDT notamment, apparaît opportun.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Programmation :

Au titre de cette thématique, Chartres Métropole et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
------------	--------------------	-----------	------------------	---------------------------------	-----------------------

Tourisme	Départementale	Consolidation des décors de la Maison Picassiette	Chartres	125 418 €	31 354 €
----------	----------------	---	----------	-----------	----------

Par ailleurs :

- une enveloppe « hébergements touristiques » dotée de 100 000 € est constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,
- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait partie des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012 le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives, en lien avec le renforcement de la maîtrise de l'énergie.

Actions / projets menés par le Département :

Cette politique volontariste de soutien à la recherche et à l'innovation se traduit par l'intervention du Conseil général sur quatre volets : (1) le soutien aux pôles de compétitivité, grappes et filières ; (2) le soutien aux projets RDI (recherche, développement, innovation) des entreprises euréliennes; (3) le soutien aux équipes de recherche académiques locales et à la plateforme technologique de Chartres et (4) le soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'animation du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) et pour ses actions dans le champ de l'innovation.

Ainsi en Eure-et-Loir, quatre équipements majeurs font l'objet d'une implication forte du Conseil général et constituent des outils au service de l'innovation dans les entreprises :

- le Pôle Universitaire d'Eure-et-Loir, vitrine départementale et lieu de fertilisation croisée (recherche/formation/entreprises) en matière d'innovation et de R&D ;
- le pôle économique eurélien (espace de rencontre, guichet d'appui aux porteurs de projet au service du développement économique, touristique et culturel d'Eure-et-Loir) ;
- le projet de centre de ressources de la Cosmetic Valley (centre de référence de la cosmétique afin de promouvoir les valeurs de la marque Made in France) ;
- le CEEI (unique Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation de la région Centre).

Sur le volet énergie, le Conseil général a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qui vise à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Il finance par ailleurs l'Espace info énergie qui sensibilise et informe gratuitement les particuliers sur les problématiques techniques et financières de l'énergie dans l'habitat.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental

et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 787 000 €, sur le territoire de l'agglomération Chartraine, pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, Chartres Métropole et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Centre bourg	Partagé	Aménagement centre bourg de Jouy (3 ^{ème} tranche)	Jouy	240 000 €	60 000 €
Centre bourg	Partagé	Aménagement centre bourg de Morancez (réhabilitation et extension de la Ferme de Chavannes)	Morancez	2 102 750 €	273 357 €

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur l'agglomération chartraine marquée par un cœur d'agglomération attractif et par un étalement urbain important il convient d'encourager la maîtrise du développement urbain. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département développe une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5 500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'évènements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, Chartres Métropole et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Equipements structurants	Partagé	Construction d'une salle culturelle et sportive	Chartres Métropole	40 000 000 €	4 874 257 €
Equipements structurants	Partagé	Extension de l'Odysée – bassin de 50m	Chartres Métropole	6 710 315 €	1 677 578 €

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique.

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. A ce titre, la réhabilitation du collège Hélène Boucher à Chartres pour un coût de 15 000 000 € est prévue sur la période 2013-2018.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

L'agglomération Chartraine est le principal pôle culturel du département. Elle concentre des conservatoires de musique, une médiathèque, un cinéma multisalles, des musées et est également le lieu de festivals et événements. Néanmoins, le profil socio-économiquement plus aisé, plus qualifié et plus mobile de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, Chartres Métropole et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Culture	Local	Création d'un espace muséographique : quartier	Chartres	177 270 €	44 270 €

		de St Martin au Val			
Culture - Médiathèque	Partagé	Construction d'une bibliothèque et d'une maison des associations	Nogent le Phaye	1 265 000 €	164 450 €

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait partie des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois... Même si l'agglomération bénéficie d'une offre de soins importante que ce soit de nature hospitalière ou libérale, localement certains secteurs plus ruraux pourraient apparaître assez peu pourvu en matière de professionnels de santé dans un contexte de développement démographique. L'enjeu est donc aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutien les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

Programmation :

Au titre de cet enjeu ; Chartres Métropole et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Enfance-jeunesse	Local	Réhabilitation de l'accueil de loisirs des Carreaux	Lucé	300 000 €	75 000 €
Enfance-jeunesse	Local	Création d'une mini-crèche	Champhol	500 000 €	125 000 €

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

Traversée par la vallée de l'Eure, l'agglomération Chartraine est un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité à l'image du nombre d'espèces florales patrimoniales présentes. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. L'agglomération est également particulièrement menacée sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à leur préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public. Le territoire de Chartres Métropole est concerné par le secteur ENS de la vallée de l'Eure. La réalisation de plusieurs sentiers de découverte est en projet.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC). De nombreux itinéraires situés sur le territoire de Chartres Métropole sont inscrits au PDIPR ou au PDIC, dont des itinéraires emblématiques, tant à pied qu'à vélo, vers Le mont Saint Michel et vers Saint Jacques de Compostelle.

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissements (hors CDDI) programmés sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016 :

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Collège	Réhabilitation du collège Hélène Boucher à Chartres (2013-2018)	Conseil général d'Eure et Loir	15 000 000 €

Programmation CDDI retenue pour Chartres Métropole :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Gare	Départementale	Aménagement pôle gare de Chartres	Chartres	2 480 000 €	620 000 €
Economie	Départementale	CEEI - Jardin d'entreprises	CCI		300 000 €
Economie / Services	Départementale	Création d'une salle de visio conférence (entreprises locales, particuliers, télétravailleurs)	Luisant	21 000 €	5 250 €
Economie / Services	Départementale	Enveloppe "Soutien à l'artisanat, aux commerces, aux services"	privés / publics		150 000 €
Tourisme	Départementale	Enveloppe "Soutien aux hébergements touristiques"	privés / publics		100 000 €
Tourisme	Départementale	Consolidation des décors de la Maison Picassiette	Chartres	125 418 €	31 354 €
Equipement structurant	Partagée	Construction d'une salle culturelle et sportive au pôle gare de Chartres	Chartres Métropole	40 000 000 €	4 874 257 €
Equipement structurant	Partagée	Extension de l'Odysée - bassin de 50m	Chartres Métropole	6 710 315 €	1 677 578 €
Cyclo	Partagée	Finalisation pistes cyclables (rue de Vauventriers, Louis Blériot, Gal Beyne)	Champhol	200 000 €	50 000 €
Cyclo	Partagée	Liaison piste cyclable Barjouville - Fontenay sur Eure	Chartres Métropole - Barjouville	150 000 €	37 500 €
Centre bourg	Partagée	Aménagement centre bourg 3e tranche	Jouy	240 000 €	60 000 €
Centre bourg	Partagée	Aménagement du centre bourg : réhabilitation et extension Ferme de Chavannes pour futur centre administratif	Morancez	2 102 750 €	273 357 €
Equipement enfance-jeunesse	Locale	Réhabilitation de l'accueil de loisirs des carreaux	Lucé	300 000 €	75 000 €
Equipement petite enfance	Locale	Création mini crèche	Champhol	500 000 €	125 000 €
Equipement culturel	Locale	Création espace muséographique quartier St Martin au Val	Chartres	177 082 €	44 270 €
Equipement culturel	Locale	Construction d'une maison des associations et bibliothèque	Nogent le Phaye	1 265 000 €	164 450 €
Total :					8 588 016 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de Chartres Métropole s'élève à 8 588 016 € pour la durée du présent contrat.

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie, appel à projets type « Euréliales »...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours.

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le Président,

CHARTRES METROPOLE

Le Président,